

Questions orales

Il importe à mon avis que le député sache que nous devons nous occuper des milliers de personnes qui ont demandé leur entrée au pays et qui passent par la filière habituelle. D'autres, par contre, viennent au pays frauduleusement et s'abandonnent ensuite à la merci de la télévision, des députés ou de qui sais-je encore. Je doute que ce soit là la bonne façon d'établir une politique d'immigration.

M. Paproski: Que feriez-vous si vous risquiez d'être fusillé en retournant dans votre pays d'origine?

[Français]

M. Lavoie: Je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Compte tenu de sa réponse alors que nous vivons présentement une période d'austérité, alors qu'on dit qu'il faut couper des dépenses, si cette famille devait quitter le pays prochainement, le gouvernement aurait à payer cinq billets d'avion seulement pour l'aller. Alors pourquoi ne pas la garder ici au pays? Ce sont des gens acceptés ici, et qui se plaisent chez nous. Est-ce que l'honorable ministre peut dire s'il est au moins disposé à tenir compte des déclarations de son prédécesseur sur le rapport l'Heureux-Dubé qui, à la page 2, dit qu'on peut présenter au cabinet un arrêté en conseil visant à garder une famille chez nous au Canada?

[Traduction]

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, le député n'a rien perdu de son ardeur au cours de l'année dernière. Ses instances sont sincères et sans détours. Mais là encore, j'estime qu'on peut difficilement établir une politique d'immigration sur une pareille base.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Parlez-nous du général Quang.

* * *

[Français]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA POSSIBILITÉ D'UNE ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EST DU QUÉBEC

M. Albert Bécharde (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale.

Est-ce que le ministre pourrait dire à l'intention de la population de la région du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, si les négociations entreprises il y a plusieurs mois avec son homologue de la province de Québec au sujet de l'entente de développement économique de cette région sont terminées et si nous pouvons nous attendre très prochainement à la signature d'une entente?

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, il me fait plaisir d'informer l'honorable député qu'effectivement ces négociations se poursuivent, qu'elles ne sont pas terminées, bien sûr, puisqu'elles se poursuivent, et que dans le cours de l'après-midi, aujourd'hui même, j'aurai une autre séance de négociations avec l'honorable Gérard-D. Lévesque, ainsi qu'avec deux autres de ses collègues du cabinet provincial. Nous espérons bien que nous pourrions profiter de cette circonstance pour progresser et

[M. Cullen.]

en venir à une décision, ce qui nous permettra de signer cette entente avant la fin de l'année fiscale en cours.

* * *

[Traduction]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'OPPORTUNITÉ DE MODIFICATIONS AUX PROCÉDURES JUDICIAIRES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Justice au sujet d'une fuite: délibérée ou non, concernant des recommandations relatives à la présentation d'un bill visant à abolir les instructions et les jugements par jury, ce qui touche au fondement même de la liberté du prévenu. Je demande au ministre, qui n'a rien dit de cette fuite, s'il a l'intention au cours de la session actuelle, ou plus tard, de présenter un bill pour donner suite à ces recommandations?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, on ne peut guère m'accuser de n'avoir rien dit. J'ai tenu une conférence de presse et j'ai rendu public le rapport dont parle le député. J'ai fait un discours à Vancouver dans lequel j'ai dit que nous n'avions pas l'intention de modifier le système de jury, ni d'empiéter sur le droit du prévenu de garder le silence et de se défendre contre toute incrimination. Le député parle en fait de deux rapports: l'un sur le travail effectué par la Commission de réforme du droit à propos de la procédure préliminaire, l'autre étant un document de travail à l'intention des sous-procureurs généraux, établi par un de mes fonctionnaires. Il avait trait à d'autres sujets, notamment la façon de diminuer les arriérés dans les tribunaux.

La question étudiée par la Commission de réforme du droit supporte certes l'examen et l'étude les plus serrés qui soient par tous les Canadiens—y compris, je l'espère, le député—qui comme moi sont d'avis qu'il faut dans la mesure du possible éliminer les retards dans le processus judiciaire sans pour autant porter atteinte aux droits fondamentaux de l'accusé. Ce travail est en cours, mais je ne suis pas en mesure de dire en ce moment si l'on présentera un bill à ce propos. A ce jour, je n'ai fait aucune recommandation.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire. La réponse du ministre de la Justice étant pleine d'ambiguïtés, je lui demande s'il va présenter un bill. Dans l'affirmative, saisira-t-il de la question le comité permanent de la justice et des affaires juridiques? C'est une question très importante qui se rapporte à l'essence même de la liberté de l'individu. Le droit au procès avec jury dans le cas des délits remonte aussi loin que la Grande Charte. Le ministre fera-t-il comme je lui propose, avant qu'on ne connaisse à nouveau la confusion qui a entouré le bill C-83?

M. Basford: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de dire si nous présenterons un bill, et même mon ministère n'est pas encore en mesure de me faire des recommandations ou des suggestions. Je ne peux donc pas dire si un bill sera ou non présenté. Le cas échéant, il serait bien sûr soumis au comité de la justice et des affaires juridiques.